



CONSEIL COMMUNAL
DE
GILLY

Gilly, le 21 juin 2023

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE GILLY DU 20 JUIN 2023

Sous la présidence de M. Jean-Michel Dufour, le Conseil communal de Gilly a :

1. nommé les membres du Bureau du Conseil pour l'année 2023/2024 :

Jean-Michel DUFOUR	- Président
Boris WIRRICHT	- 1 ^{er} Vice-président
Aurélien ROLAZ	- 2 ^{ème} Vice-président
Anne GRUAZ et Nadine NOHÉRIE PIN	- Scrutatrices
Patrick MANDUCA et Jean-Baptiste PAGE	- Scrutateurs suppléants

nommé la Commission de Gestion pour l'année 2023/2024 :

Daniel BOVY - 1^{er} membre
Olivier GUDET
Patrick MANDUCA
Jean-Baptiste PAGE
Pascal PERROTTET
Aurélien ROLAZ
Audrey ROLAZ COCHARD

nommé la Commission des Finances pour l'année 2023/2024 :

Jonas DUMARTHERAY - 1^{er} membre
Xavier BOVY
Sandra LEHMACHER
Danielle PERNET
Daniel SCHMID
Mathias STEINER
René TURIN

2. **accepté le Préavis Municipal n° 2023-01**

Gestion de la Commune en 2022

et donné décharge à la Municipalité pour la gestion de la commune de Gilly en 2022 et à la commission de gestion pour son mandat

3. **accepté le Préavis Municipal n° 2023-05**

Rapport de la Municipalité sur les comptes communaux – Année 2022

et donné décharge à la Municipalité ainsi qu'à la boursière pour les comptes de la commune de Gilly en 2022 et à la commission de gestion pour son mandat

4. **accepté le Préavis Municipal n° 2023-07**

Arrêté d'imposition pour l'année 2024 – taux d'imposition 64,5 %

Conformément à l'Art. 162 de la LEDP : La demande de référendum doit être annoncée par écrit à la Municipalité dans un délai de 10 jours, dès l'affichage des décisions du Conseil communal.

Point 4 : dès la publication dans la FAO par le Conseil d'Etat

Le Président



Jean-Michel Dufour



La Secrétaire



Véréna Ganz